

Conseil Communal du 14 septembre 2009.**Point 29 – Budget communal 2009 - MB n°1 - Intervention de Michel HALLEUX****1. Au 2/3 de l'exercice budgétaire 2009, la situation financière de Verviers reste très difficile !**

Cinq mois après le vote du budget 2009, la majorité PS/MR présente au Conseil ses premières modifications budgétaires sensées adapter les recettes et dépenses de l'exercice aux réalités de terrain... Au 2/3 de l'exercice budgétaire, que retenir de la gestion financière de la Ville par la majorité actuelle.

Premier constat : Le résultat global de l'exercice ne s'améliore pas, que du contraire...

Bien sûr, le résultat global de l'exercice 2009 reste positif, mais alors qu'il était encore de +1.215.551 euros au budget initial, ce résultat est ramené, en l'espace de six mois, à quelque 611.309 euros ! La moitié des réserves actées au budget initial 2009 ont été utilisées pour clôturer les MB 1 en équilibre. Et si on s'en tient au seul exercice propre 2009, le boni qui était encore de 147.298 euros en mars dernier se réduit comme « peau de chagrin » ; **en septembre, il n'est plus que de 41.413 euros !**

En mars dernier, au nom du cdH, je rappelais que le résultat global, après les dernières MB 2008, était positif et atteignait encore un résultat non négligeable de quelque 2.292.064 euros ! Comme chacun le sait, ce bon résultat était essentiellement dû aux effets bénéfiques de l'emprunt de plus de 10 millions d'euros, contracté en 2007 !

Mais de cette somme plus qu'intéressante, il ne reste plus que 611.309 euros, soit à peine quelque 27% du montant acté fin 2008, il n'y a même pas un an !

Mesdames, Messieurs de la majorité, en moins d'un an, vous avez donc « consommé » 73 % des maigres réserves « chichement » emmagasinées !

Réserves que, - il faut oser le dire-, vous n'avez pas toujours utilisées avec beaucoup de discernement, loin s'en faut !

Second constat : cette année, il n'y aura évidemment pas de cadeau « DEXIA »...mais un « coup de pouce » du CPAS !

Au B.I.2009, sans trop y croire, il est vrai, le Collège Communal avait malgré tout inscrit une recette de 500.000 euros « au titre de dividendes « DEXIA ». Mais en 2009, les communes ne recevront rien de leur banquier !

La rumeur populaire nous l'a appris : souvent, le hasard fait bien les choses ! Et alors que le budget communal a besoin de sous, c'est le compte 2008 du CPAS qui tombe à point nommé... Il se présente, nous annonce-t-on, avec un sérieux boni...

500.000 euros perdus chez DEXIA et 200.000 euros de retrouvés dans une subvention moindre au CPAS...

Puisque le compte 2008 du CPAS n'a pas encore été arrêté officiellement, l'opposition prend acte de la « bonne nouvelle », (boni annoncé de 1.307.315 euros), sous réserve d'analyse qui permettra de mieux comprendre où réside cette importante amélioration du résultat.

Dans la foulée, gageons que la majorité, - et en particulier le Président du CPAS-, a bien fait ses calculs et que les MB1 2009 du CPAS, dont le vote suivra immédiatement l'adoption du

compte, ne nécessiteront pas une adaptation à la hausse de l'intervention communale pour couvrir l'insuffisance de recettes du CPAS.

En effet, pas besoin d'être « sociologue de haut vol » pour comprendre que le revenu d'intégration a, lui aussi, explosé en 2009 sous l'effet de la crise. Rendez-vous donc aux MB du CPAS pour y voir clair !

2) Une analyse plus systématique nous amène à relever quelques montants, tout sauf anodins !

* C'est ainsi qu'il me paraît important de souligner que **les augmentations de taxes votées par la majorité dans le courant de l'exercice, produisent l'effet « taxateur » tacitement recherché** : Taxe de stationnement : + 115.000 euros, soit (+ 11,67 %) ; taxe sur les déchets et propreté publique : + 183.000, soit + 8,51 %.

* Comme le cdH l'avait déjà souligné en mars dernier, **l'allocation « éclairage public » était sous-estimée, et ce n'était pas la seule. La majorité rectifie le tir en augmentant la dite allocation de quelque 100.000 euros, soit une augmentation de quelque 28,17% !** Et l'analyse de vos MB nous montre qu'un certain nombre d'autres allocations d'énergie sont majorées, en septembre, parce que sous-estimées en février !

* Epinglons les dépenses de « consultance ».

La première, d'un montant de **21.175 euros** pour, je cite, « **la structuration des bâtiments communaux abritant les services administratifs – Centralisation des services et valorisations du patrimoine** » !

Comme beaucoup de contribuables, le cdH perçoit mal « l'urgence et la nécessité » d'une telle dépense en période de crise, d'autant que, dans les années à venir, la Ville aura encore moins d'argent pour concrétiser, avant longtemps, les « **judicieuses suggestions** » que ne manquera pas de formuler le consultant qui sera retenu...

La seconde, financièrement moins importante, **quelque 6.050 euros**. A quelle fin ? Si nous lisons bien le document budgétaire, il s'agirait d'une « **consultance pour la structuration du développement d'une maison de repos et de soins – aménagement d'une résidence de 150 lits** ».

La majorité, et plus particulièrement le Président de CPAS pourrait-il être un peu plus explicite sur les réelles visées politiques que préparerait cette consultance ? Une nouvelle résidence en plus de St Joseph (en rénovation subsidiée), de La Lainière (aux normes) et de Ste Elisabeth, toujours en attente à la Région wallonne... Ou volonté d'une « nouvelle résidence » de 150 lits, en remplacement de Ste Elisabeth, Le Châtelet et Petit-Rechain ? Et dans ce cas, sur quel site ? Et avec quel argent ? Merci de nous éclairer...

3) Et le sauvetage du matricule 8 dans tout cela ?

Malgré tout ce qui a été dit et écrit depuis plusieurs mois sur le sauvetage financier du matricule 8, rien dans ces MB 1 concernant l'aspect financier de l'opération. **Comme si sauver un club, ou simplement même assurer la pérennité de son école de jeunes n'avait pas un coût !**

Il est vrai que, depuis plusieurs mois maintenant, la majorité a pris la décision de faire supporter tout le poids financier du sauvetage du matricule 8 par la RCA, ce qui aura pour conséquence directe et immédiate de ne plus concerner le budget Ville, mais bien celui de la RCA... **et donc directement celui de la Ville, comme chacun sait !**

Voilà pourquoi il est tout à fait normal d'en parler lors d'un débat budgétaire communal !

En mars dernier, se basant sur les plans de gestion 2009/2013 de la RCA et 2009/2014 de la Ville, la majorité PS/MR, majoritaire tant à la Ville qu'à la RCA, a décidé de doter la RCA en 2009 d'un montant équivalant au déficit annoncé par la RCA pour le même exercice 2009, à savoir très précisément, un déficit de 806.695 euros.

En langage simple, cela voulait dire que, en mars dernier, la majorité avait enfin décidé que, désormais, la RCA ne devait plus faire de déficits autres que ceux annoncés au plan de gestion de « l'entité consolidée ».

N'oublions pas que tout déficit accru alourdira d'autant une perte cumulée déjà très importante... Dois-je rappeler qu'au 31.12.2008 cette perte cumulée s'élevait déjà à quelque 1.440.987 euros, soit plus de la moitié du capital de départ de la RCA !

Comme nous pensons l'avoir bien compris, à travers les articles de presse et les informations qui ont été données au Conseil d'administration de la RCA, dans un premier temps, **c'est la RCA va assurer et assumer le sauvetage financier du matricule 8 à hauteur de 150.000 euros**, dont 59.000 à destination d'une nouvelle « s.a. » à créer et 91.000 au titre de prêt ou d'avance, remboursable ou non, l'avenir nous le dira... En un mot comme en cent, l'exercice 2009 de la RCA **va prendre des risques non prévus au budget**, à hauteur de 150.000 euros... Donc à court ou moyen terme, il y a **un risque** de voir, une nouvelle fois, le Conseil d'Administration de la RCA se retourner vers la Ville pour couvrir **le déficit supplémentaire** engendré par le sauvetage du matricule 8... Sans oublier que la Ville a déjà couvert deux autres sauvetages antérieurs du matricule 8, à savoir lorsque qu'elle s'est portée garante de deux prêts pour un montant de presque 300.000 euros !

Gouverner, c'est prévoir ! Voilà pourquoi nous intervenons sur ce point au Conseil communal, lors d'une discussion budgétaire... **Nous sommes d'autant plus enclins à le faire que trois points ont été retirés de l'ordre du jour de ce Conseil, suite aux questions et remarques de l'opposition lors de l'examen en section des Sports de points consacrés aux nouvelles structure et convention à mettre en place pour assurer le sauvetage du matricule 8.** Comprenne qui pourra !...

4) Et pour terminer...

* Dans cette MB 1, nous n'avons trouvé **aucune réponse concrète et budgétaire à la demande des parents et animateurs du Terrain d'Aventure de Hodimont** qui ont sollicité l'aide financière de la Ville de Verviers dans leur courrier de juillet 2009 !

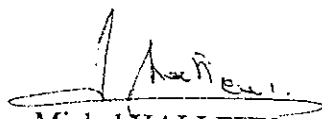
Sans perturber votre très fragile équilibre budgétaire 2009, si vous en aviez vraiment eu la volonté, **vous auriez pu réagir autrement et positivement à cette sollicitation**, comme vous l'avez d'ailleurs fait, enfin, à l'égard de certaines autres demandes toutes aussi légitimes. Je fais notamment référence à vos propositions de modifications budgétaires des pages 20, 21 ou 25...

Vous êtes quand même très sélectifs dans vos coups de pouce ou vos aides structurelles importantes. Une fois de plus, vos choix et votre manière de gérer la cité ne sont pas nos choix et notre façon de gérer la ville !

* Enfin, nous nous interrogeons. **Où est le plan de gestion actualisé**, suite à l'intégration des chiffres de la MB 1, que la majorité soutient ce soir. Il serait très intéressant de savoir ce que donne, à cinq ans, la mise en perspective des chiffres que vous présentez ce soir... Vous

reportez sans doute la « bonne nouvelle » à la discussion budgétaire 2010, budget sur lequel, je n'en doute pas, vous planchez dès à présent...

Dans ces conditions, vous comprendrez pour quoi, cette fois-ci encore, le groupe cdH votera « contre » les MB 1 que vous nous soumettez...



Michel HALLEUX,
Conseiller communal cdH

NB 1 - 2009 - Service extraordinaire

⇒ des modifications réglementaires n° 1 pour 2009 visent, à l'extraordinaire, un durcissement des règles à notamment tout aussi - et de surcroît - extraordinaire.

① Augmentation du capital Hélicy communal
"nouvelles" (plan gestion 2007 RW/CRAc).

② Participation à l'apurement des déficits des pouvoirs publics d'ici 2015 (non-déficit).

③ Détermination des recettes fiscales communales dès 2009 (non-calculées, mais estimées à -10%) -

④ "Balises" plan de gestion 2007 largement dépassées en particulier pour les dépenses "plan triennal": vers de Brou/Hormone, vers des Buisson/les Forges, Hôtel de Billaes, Tribunaux de Bielsdorf - ...

de nouveaux plans de gestion déposés à la RW/CRAc n'ont pas approuvés par le pouvoir de tutelle ...

* Obligation faite à la Ville par cette Tutelle
- de consolider les résultats des entités Ville/CRAS / Régie Foncière / Régie communale Antenne/Zone de Police
(point de vue déficitaire et redonné depuis deux ans par la CDH !
- de limiter les investissements (part communale) à 6,8 M € au lieu des 11 M par la majorité actuelle
neutres pour être acceptés.

⇒ En 2012 ou plus tard, quelle situation financière cette majorité va-t-elle transmettre sur CDH ? Je m'affirmerai par que même si la Ville est en faillite (comme admiss) à propos (l'Etat Belge): le pouvoir public n'est jamais en faillite: il lève des impôts supplémentaires et impose des taxes nouvelles.

ABOLITION COMMUNALE - (H.C.)

- ① Ne pas confondre vitesse et précipitation!
 27 août 2009 : réunion d'information organisée par le H.C.
 04 sept. 2009 : Collège communal écrit le dossier à l'O.J. du C.C.
 14 sept 2009 : C.C. de décisions
 30 sept 2009 : ① A.G. des titulaires certificats Dexia/H.C.
 ② liquidation garantie Etat Dexia/H.C.

② Un dossier rempli de citations et d'aplanissements!

* En résumé, l'opération proposée =

- augmentation de capital de 250m €
- par l'émission d'actions privilégiées au dividende de 13% sur 10 ans
- financées par emprunt (DEXIA?) dont le remboursement (capital + intérêts) serait couvert par le dividende de 13%

* de Ville de Verviers pourrait acquiescer ...

de financement se ferait par emprunt ...

de remboursement serait couvert ...

Cet emprunt serait considéré "hors bilans",

pour réaliser ces opérations qui n'apparaissent pas défavorable...
(Procédure communale)

d'opération est intéressante dans la mesure où pour recevoir une rémunération privilégiée de 13% (prévision communale)

de H.C. a effectué des projections, dont il ressort qu'il y a une évolution positive par rapport aux marchés ...

avec seule certitude: la Ville débourse 2.196.684,80 €

③ des risques ...

3 hypothèses : résultat exercice H.C. (13% ?)

① résultat distribuable suffisant → OK

② aucun résultat distribuable → report aux exercices suivants

③ perte sur l'exercice ?

Et si jamais, au cours de l'évolution H.C. dans les 10 années ...

⇒ actions privilégiées devant les actions ordinaires (sans dividende garanti)

⇒ Pourquoi ne tirons-nous jamais les leçons d'un passé récent ?
récent : en 2009, dividende DEXIA = 0 euro, 0 cent

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 14 septembre 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Point 29. BUDGET COMMUNAL 2009.

Les problèmes annoncés depuis longtemps par l'opposition ne font que se confirmer et s'amplifier. A un tel point qu'à part une MB2 purement technique, il n'y aura pas d'autres modifications budgétaires en 2009, car il n'y a aucune marge disponible. La majorité a déjà tiré sur toutes les ficelles possibles et imaginables. Les 500.000 € de dividende Dexia non acquis mais bien inscrit dans le budget initial ont été retirés. Les estimations des recettes ont été poussées à leur maximum. La maison des sports a vu son subside amputé de 30.000 €. Malgré cela, la majorité continue à distribuer des subsides à 2 vitesses. Pour certains, il y a des sous, pour d'autres, la caisse est vide. Pour Ecolo, un vote clairement négatif.

Point 31. Holding Communal

Ecolo s'abstiendra sur ce point. Si le refinancement du holding est indispensable, il nous paraît important de rappeler l'un ou l'autre point : le holding communal, et par là les communes, ont perdu le contrôle de la direction de DEXIA suites aux fusions et aux augmentations de capital ; le holding s'est fortement endetté dès 2005, avant même le début de la crise financière ; il n'a pu participer au refinancement de DEXIA que grâce à un emprunt garanti par les Régions, garantie qui arrive à terme fin du mois de septembre. Il y a donc des leçons à tirer de cette façon de diriger le holding. Ecolo souhaite que le gouvernement wallon prolonge de six mois la garantie donnée à l'emprunt contracté par le holding, et fasse une autre proposition d'un mode de refinancement du holding. Car il ne faut pas se leurrer : si le prêt que va faire la Ville pour financer le holding est quasi garanti par un retour de 13%, il est certains que l'ensemble des bénéficiaires du holding servira à fournir ces 13%, et donc que les autres actions que détiennent la Ville ne généreront aucune dividende. L'opération blanche d'un côté est en fait quand même payée par les communes.

Point 34 Centre culturel régional verviétois

Ecolo s'abstient sur ces comptes, et sur un budget 2009 qui arrive en septembre. Le CCRV est sur le fil du rasoir à tous les niveaux, sans que l'on sente une reprise en main.

Point 39. PHITRA asbl. Octroi d'un subside dit anniversaire.

Ecolo s'abstient sur ce point. L'aide se justifie, mais vu l'état des finances de la Ville, nous considérons ce point comme non prioritaire. Nous aurions donné non 1.500 € maximum.

Point 64. VOIRIES. Aménagement de la rue des Fosses. Constitution de l'assiette de la voirie.

Ecolo votera contre sur ce point. En effet, l'élargissement et l'aménagement de la rue des Fosses et de la rue des Champs posent un certain nombre de problèmes. Les riverains qui finalement n'ont rien demandé à part peut-être l'égouttage se voient contraints de payer d'abord l'installation coûteuse des égouts dans un sol rocheux. Ils paient aussi la moitié des emprises nécessaires à l'élargissement de la voirie. Ils paient enfin, en l'absence de trottoir, la construction du filet d'eau. Pour un de ces riverains, dont le terrain donne à la fois sur la rue des Fosses et la rue des Champs, la facture dépassera allègrement les 10.000 €. Ce qui n'est pas rien quand on dispose de petits revenus, qu'il faut toujours payer la modeste maison qu'on a achetée sans être prévenu lors de l'achat de cette possibilité de travaux.

Le prix du terrain est fixé à 60 € du mètre carré, ce qui ne semble pas exagéré mais repose une fois de plus la question de la vente de certains terrains de la Ville rue Albert par exemple à 35 € du mètre carré.

En fait, les travaux se justifient surtout par un projet de lotissement au bout de la rue des Fosses. Tant mieux si le promoteur réalise une bonne affaire, tant mieux si ce lotissement permet à la Ville de garder des habitants à revenus moyens ou hauts. Mais ce serait encore beaucoup mieux s'il participait aux frais occasionnés aux riverains. Ecolo trouve que cette condition devrait se trouver dans les permis de lotir, ou du moins dans les négociations à mener. Cette pratique a déjà eu lieu à Heusy par exemple. Pourquoi ne pas la généraliser : s'il me paraît normal que le citoyen participe aux frais d'équipement de leur quartier, il me paraît indispensable aussi de responsabiliser les promoteurs dans les frais qu'ils occasionnent chez nos concitoyens.

A nouveau, Ecolo constate une certaine frilosité de la majorité face aux candidats promoteurs qui ont pourtant des fins de mois moins difficiles que certains riverains du lotissement. Si cette démarche colle avec le projet MR, il peut étonner dans le chef d'un parti qui se dit socialiste.

Point 65. VOIRIES Aménagement du Pont Saint Laurent.

Soyons clairs d'emblée, l'aménagement en zone partagée du pont St Laurent nous paraît une bonne chose. L'agrandissement du piétonnier aussi.

Ce qui ne va pas, c'est qu'on attend depuis 7 ans maintenant le projet de Forum Invest. Et que la majorité avance petit à petit les aménagements autour d'un projet fantôme. Sans aucune coordination (ce sera le chaos au niveau du parking si les travaux du centre commercial se réalisent pendant ou après les travaux prévus rue du Brou-Harmonie, ce sera de toute façon le chaos au niveau des impétrants qu'il faudra modifier aux alentours, avant ou après les travaux de la rue du Brou-Harmonie). Ecolo réclame d'urgence une table ronde de tous les acteurs du dossier pour stopper la déglingue vers laquelle l'obstination de la majorité nous conduit dans ce dossier.